



Association TY BIHAN
rue du stade-29180 GUENGAT-Tél : 02.98.91.16.62

REGLEMENT ACCUEIL LOISIRS (ALSH)

◆HORAIRES :

<u>Garderie</u>	Matin	7h30 – 9h00	Soir	17h00 – 18h30 dernier délai
<u>Activités loisirs</u>	Journée	9h00 – 17h00		
	Matin	9h00 – 12h15	Matin + repas	9h00 – 13h30
	Après-midi	13h30 – 17h00	repas + Après-midi	11h45 – 17h00

Au delà de 18h30, il vous sera facturé 1 € par tranche de ¼ d'heure.

◆INSCRIPTION :

→ elle est obligatoire.

En cours de mois : possibilité d'inscription dans la mesure des places disponibles et au minimum une semaine à l'avance.

Aucune inscription ne sera prise en compte si elle n'est pas accompagnée du règlement correspondant.

Pour toute réservation où l'enfant n'est pas présent, **la prestation est due**, sauf pour maladie où il faudra fournir un certificat médical. Pour annuler une inscription, nous prévenir impérativement **une semaine à l'avance. Les enfants non inscrits ne pourront être pris en charge.**

→ Un dossier complet est obligatoire pour chaque enfant inscrit à l'accueil loisirs :

Fiche de renseignements et fiche sanitaire toutes deux signées, une attestation de responsabilité civile de la famille, un certificat de non-contre indication à la pratique d'activités physiques et sportives ainsi que le talon du règlement intérieur signé.

→ Chaque famille doit être adhérente à l'association de Ty Bihan et être à jour de sa cotisation.

◆ENCADREMENT ET RESPONSABILITE :

Les enfants sont encadrés par des personnes responsables et compétentes ayant suivi une formation leur donnant le droit de travailler auprès d'enfants. Chaque personnel encadrant doit fournir un certificat médical et un casier judiciaire. Les parents doivent accompagner et récupérer les enfants **à l'intérieur du centre.**

Toute personne autre que le responsable légal, venant chercher un enfant, devra nous fournir **une autorisation écrite** mentionnant son identité, datée et signée par le responsable.

Aucun médicament ne sera donné sans ordonnance et protocole signé par le médecin traitant (obligatoire).

L'association est assuré par Groupama.

-----Tournez svp

Talon à compléter et à nous rapporter signé au centre:

Nom : Parents de :

Prénom :

Avons pris connaissance du règlement de l'accueil loisirs et nous nous engageons à le respecter.

Date : Signature:

♦AUTRES INFORMATIONS :

→ En cas de prêt de vêtements par l'association. Merci de nous les rapporter rapidement.

→ Côtés pratiques pour l'enfant : **OBLIGATOIRE**

Marquer les vêtements de l'enfant et prévoir un équipement adapté en fonction du temps : Kway, bottes, casquette, crème solaire, pas de tongs.

Apporter un petit sac à dos contenant, une gourde ou une bouteille d'eau (50cl), des chaussons et des mouchoirs.

♦COMPOSITION DES GOUTERS :

Le pain est la base d'une alimentation saine. Nous servons donc du pain aux enfants avec :

→ compote

→ confiture

→ pâte à tartiner

→ barre de chocolat

→ beurre

→ fromage

Pour le plaisir, nous rajoutons soit :

→ un fruit

→ un yaourt

→ divers gâteaux

→ barres de céréales

→ crêpes ...

Boisson :

→ de l'eau avec ou sans sirop

→ du jus de fruits

→ du lait

Ce goûter est approuvé par les services de PMI qui déconseille les goûters trop sucrés ou trop gras.

Ce règlement est rédigé pour le bien être des enfants et le bon fonctionnement de la garderie.